

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

70018

Objet

Sécurité des Plages :
Assurance des embarcations
de sauvetage.

DATE DE CONVOCATION

13 avril 1970

DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1970

Nombre de conseillers
en exercice 24
Nombre de présents 17
Nombre de votants 20

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent mil neuf cent soixante dix
le dix sept avril à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur MATRAS, Maire-Adjoint

Etaient présents : MM. MATRAS, M^{lle} FOUCHÉ, M. BUJARD, LANUSSE,
COLLE, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BETOUS, OSQUIGUIL, DOMEQ
REIX, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU, POUGET .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. de LIPKOWSKI par M. MATRAS
Dr. GACHET par M. BUJARD
Mme BIDEAU par M^{lle} FOUCHÉ

Absents : MM.

M^{onsieur} TETARD

a été élu Secrétaire.

Par suite du litige qui existe actuellement entre la Compagnie
d'Assurance "L'EUROPE" et la Ville de ROYAN, concernant l'assurance
des canots ZODIAC à moteur par le contrat d'assurance responsabilité
civile actuellement en vigueur avec la Ville, celle-ci doit se
protéger contre ce risque jusqu'à décision du Tribunal à cet
égard.

La Ville a donc sollicité plusieurs compagnies d'assurance pour
avoir leurs prix et conditions.

Le groupe "des Mutuelles du Mans" qui assure le matériel des
pompiers de LA ROCHELLE a consenti les conditions les meilleures
pour garantir la responsabilité civile, la défense et le recours,
pour six embarcations ZODIAC et sept moteurs mis au service de
sécurité des plages et utilisés soit par le Centre de Secours,
soit par les M.N.S. en saison.

La prime nette annuelle serait de 650 F. pour l'ensemble des
embarcations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la lettre de M. le Commissaire de Police en date du 11
Avril 1970,

VU les propositions du Groupe des Mutuelles du Mans en date
du 28 Mars 1970,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances
du 16 Avril 1970,

DECIDE :

- d'autoriser M; le Maire, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères ou M. MATRAS, Premier Adjoint, à signer avec le Groupe des Mutuelles du Mans, la police d'assurance garantissant la responsabilité civile, la défense et le recours, lors de l'utilisation des embarcations ZODIAC pour la sécurité des plages.

- que la dépense sera imputée CHAPITRE 942 du budget de l'exercice 1970.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents,

Pour extrait conforme
Pour le Maire
Le Premier Adjoint,



M. Matras
Maurice MATRAS.



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 27 AVR. 1970

M. [Signature]
Le Sous-Préfet,